



REÇU LE

20 DEC. 2021



PRÉFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 20 Décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un le 20 décembre à 12h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-François RICHEUX, Jean-Claude BELINE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS, Jean ROUSIN, Régis GEORGET (suppléant CCVIA), Christophe LECOMTE (suppléant de M. Martin), Yann SOULABAILLE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Flavie BONKHENOUFA, Marie-Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean-Pierre Martin, Marcel Le MOAL, Guillaume PERRIN

Pouvoir : de Mesdames Flavie BOUKHENOUFA et Emmanuelle ROUSSET à Monsieur DEMOLDER, Monsieur Marcel LE MOAL à Monsieur RICHEUX, Madame Marie-Edith MACE à Monsieur RONSIN

Assistaient également : Messieurs Antoine DECONCHY et Jean-Pierre TROUSLARD, Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants : 16

Date de la convocation : le 14 décembre 2021

ADMINISTRATION GENERALE

N°21/12-02 Délibération autorisant le président à signer et notifier les marchés publics de la troisième tranche de l'interconnexion en eau potable de l'Aqueduc Vilaine Atlantique



REÇU LE

20 DEC. 2021



PRÉFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

Comité syndical du 20 décembre 2021

N°21/12-02 Délibération autorisant le président à signer et notifier les marchés publics de la troisième tranche de l'interconnexion en eau potable de l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du 28 février 2019, approuvant le DCE et autorisant à lancer la consultation relative à la réalisation de la 3^{ème} tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 11 février 2020 concernant l'attribution des lots des marchés de travaux portant sur les canalisations (5 lots) et les ouvrages (3 lots) de l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Vu la date d'échéance de validité des offres, fixée au 22 décembre 2021

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **ATTRIBUER** au nom du SMG-EAU35, les marchés de la troisième tranche de l'Interconnexion en eau potable de l'aqueduc Vilaine Atlantique aux entreprises et groupements suivants :

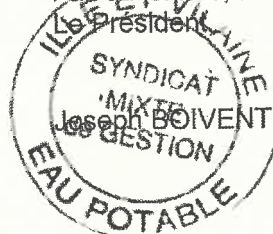
- **Marché Canalisations :**
 - Lot 1 : SADE / ATP / Sturno pour un montant HT de 8 369 970€
 - Lot 2 : SADE / ATP / Sturno pour un montant HT de 2 649 095€
 - Lot 3 : DLE / SOGEA pour un montant HT de 7 539 855€
 - Lot 4 : CISE TP / SARC / BERTET / STS pour un montant HT de 8 639 974€
 - Lot 5 : EHTP / COCA Atlantique pour un montant HT de 2 692 767€
- **Marché Ouvrages**
 - Lot 1 : Wolf pour un montant HT de 1 336 000€
 - Lot 2 : Pinto / SITPO / SAUR pour un montant HT de 1 445 351€
 - Lot 3 : LeDU / Atlantique GC / SADE pour un montant HT de 2 570 315€

2°) **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés, à les notifier aux attributaires, et à signer tout autre acte s'y afférant

3°) **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Les conclusions du rapport sont adoptées à la majorité moins une voix contre

Fait à Rennes, le 20 décembre 2021



J. Boivent

www.smg35.fr